

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'ECHALAS

## **Enquête publique relative à l'aliénation de 2 chemins ruraux : Chemin de la Blanchette et Chemin de Plavais**

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2019-07-05-73 du 5 juillet 2019, le Maire de la Commune a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant le lancement d'une procédure d'aliénation de deux chemins ruraux : Chemin de la Blanchette et Chemin de Plavais.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs, du 3 septembre à 8h30 jusqu'au 17 septembre 2019 inclus à 18h30.

Monsieur Jean-Claude GALLETY a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 5 juillet 2019.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 10 septembre de 14h00 à 18h30
- Samedi 14 septembre de 9h à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : les lundis de 9h à 12h, les mardis et jeudis de 14h à 18h30 et les samedis de 9h à 11h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie.

Chacun pourra aussi consigner ses observations par courriel en écrivant au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [commissaire-enqueteur@mairie-echalas.fr](mailto:commissaire-enqueteur@mairie-echalas.fr)

Les pièces du dossier ainsi que le(s) registre(s) d'enquête publique sont également consultables sur le site de la Mairie : <https://mairie-echalas.fr/actualite/declassement-chemins-ruraux>.